

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cause servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. *Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A. BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg. Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 40 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

Quelques mots sur le programme

DU CONGRÈS DES ŒUVRES SOCIALES
à Liège

V

Nous avons interrompu quelque temps l'étude commencée sur le programme des questions soumises au prochain congrès catholique de Liège. Nous les reprenons sans autre préambule.

Parmi les moyens économiques recommandés, nous remarquons en tout premier lieu les **Caisses d'épargne** : « Garanties à y apporter, formes diverses de l'épargne, moyens d'émulation. » Il est certain que l'épargne, quand elle n'est pas portée l'excès où commence l'avarice, est un puissant élément de moralisation sociale. Aussi, n'est-ce pas seulement en Belgique que les catholiques se préoccupent d'établir ou de développer les caisses d'épargne. Nous avons remarqué la même préoccupation au Congrès de Lucques, et si nous jetons un coup d'œil sur les comptes-rendus des sections du Pius-Verein suisse, nous constatons qu'un grand nombre d'entre elles ont fondé des Caisses d'épargne. Nous regrettons seulement qu'aucun lien, aucune relation n'existe entre ces diverses institutions. Il n'y a ni contrôle, ni directions de la part des Conseils cantonaux et du Comité central. Or, c'est là un inconvénient majeur. La surveillance est toujours nécessaire quand il s'agit d'une institution financière, et il suffirait de quelques négligences, de quelques imprudences, de la part des personnes qui veulent bien donner, à telle ou telle caisse d'épargne locale, une partie de leur temps et de leur activité, pour amener des pertes qui nuiraient gravement au prestige et à l'honneur de l'Association qui est censée porter la responsabilité de cette institution, sans avoir aucun moyen pour remédier à certaines fautes toujours possibles.

Aussi faisons-nous des vœux pour que, tout au moins les Comités cantonaux du Pius-Verein établissent un organe de contrôle sérieux sur les Caisses d'épargne. Alors, ces utiles créations seront plus libres de leurs mouvements. Elles oseront faire des placements directs, tandis qu'aujourd'hui un grand nombre se contentent d'un compte-courant chez le banquier de la ville voisine.

La Caisse d'épargne toute seule tend à devenir une institution économique peu en rapport avec la situation présente du crédit. Les gouvernements s'en font un instrument de drainage des capitaux. C'est une forme d'emprunt plus économique que d'autres et soustrait aux fluctuations de l'agiotage. Les capitaux péniblement économisés par l'ouvrier, par le domestique, par le petit artisan, sont

perdus pour l'agriculture et l'industrie : ils vont grossir le budget des armements militaires. C'est un des motifs qui nous font repousser les tentatives faites en Suisse pour y introduire les Caisses d'épargne postales.

Notre conviction est qu'on ruine une contrée en lui enlevant les capitaux qui s'y forment. Il faut que ces capitaux restent sur place, autant que possible, et servent à féconder le sol ou à développer les industries et le commerce. C'est pourquoi, l'avenir est aux institutions qui ne se contentent pas d'attirer l'épargne, mais qui la combinent avec le crédit. De ce genre sont les Caisses populaires, si prospères en Belgique et dans le nord de l'Italie. Il y a mieux encore que ces Caisses, ce sont les Banques dites Reiffeisen du nom d'un brave bourgmestre des provinces rhénanes, qui a eu l'idée de cette heureuse combinaison. La Banque Reiffeisen n'étend pas ses opérations au-delà d'une circonscription communale. D'une main, elle reçoit l'épargne, de l'autre elle la verse directement et sans intermédiaire dans la commune même suivant les besoins et la solvabilité des emprunteurs.

Avons-nous besoin de faire ressortir les avantages d'une pareille combinaison ? La suppression des intermédiaires prévient la hausse du taux de l'argent. Il y a équilibre entre l'intérêt payé par le débiteur et l'intérêt perçu par le capitaliste. Ailleurs, au contraire, c'est à peine si le capital qui sort de la terre pour aller en Banque reçoit le 3 ou le 3 1/2 %, tandis que ce même argent ne revient à la terre qu'avec une majoration de 1 à 1 1/2 % d'intérêt.

Le second avantage des banques Reiffeisen, c'est la solidarité entre les habitants d'une commune. Si une crise se produit, si des débiteurs ne peuvent faire face à leurs affaires, le créancier est là tout prêt pour régler au mieux ses intérêts. Le créancier c'est le voisin, ce sont les voisins : ils prennent à eux le champ, la maison, et à des conditions avantageuses pour tous. Ainsi, l'on évite, ce qui est fréquent ailleurs, de voir passer le sol à des mains étrangères, le plus souvent à des spéculateurs qui, lorsqu'ils ont pris pied dans une commune, n'ont pas de repos jusqu'à ce qu'ils aient ruiné la population pour se tailler, presque pour rien, de beaux domaines.

Nous osons émettre le vœu que les conseils cantonaux du Pius-Verein se préoccupent de cette situation, que non contents d'organiser un contrôle efficace sur les Caisses locales d'épargne, ils recherchent les moyens pratiques pour répandre dans nos campagnes l'institution éminemment moralisatrice des banques Reiffeisen.

Nouvelles des cantons

Gare du Brünig. — Le conseil d'Etat de Lucerne a avisé le département fédéral des chemins de fer qu'il doit protester énergiquement contre l'emplacement projeté de la gare du chemin de fer du Brünig à Lucerne. Si ce projet était exécuté, dit le conseil d'Etat, cela aurait pour conséquence de rendre encore plus difficile la circulation sur le quai de la gare, et d'empêcher presque absolument le développement rationnel de la ville dans la contrée située au sud de la gare. Il recommande l'adoption d'un autre projet, élaboré par une commission d'experts sur l'initiative du Conseil de la ville, d'après lequel cette gare serait installée sur la Hirschmatt, emplacement considéré comme le plus favorable à la fois aux intérêts de Lucerne et de la ligne du Brünig.

La Société vaudoise d'utilité publique, réunie à Yverdon mercredi dernier, a décidé de demander au Grand Conseil l'établissement d'une loi limitant le nombre des cabarets. Elle a décidé également de constituer une commission pour étudier les moyens de développer dans le canton les caisses d'épargne scolaires.

Trois des mémoires concernant la révision de la loi vaudoise sur les écoles primaires — sujet mis au concours par la Société — ont été primés.

Eglise vaudoise. — Le conseil d'Etat de Vaud a retiré pour le moment le projet par lequel il voulait modifier les circonscriptions paroissiales actuelles de l'Eglise évangélique nationale, dans le sens d'une forte réduction du nombre des paroisses ; tous les conseils synodaux avaient protesté énergiquement contre ce projet.

Assurance contre la maladie. — On mande de Bâle que les signatures nécessaires pour que la loi sur l'assurance contre la maladie soit soumise à la sanction du peuple sont réunies en nombre suffisant. La votation aura donc lieu.

La loi votée par le Grand Conseil ce printemps — deux ans après que la première proposition en fut faite — vise l'assurance de tous les ouvriers de fabrique, du commerce, des métiers, mais ne s'applique pas aux simples journaliers, domestiques des deux sexes ou employés de commerce.

Les patrons sont responsables de l'assurance. L'ouvrier s'assure auprès de l'une ou l'autre des caisses d'assurance contre la maladie existante, à la condition que celles-ci se soumettent au contrôle de l'Etat et assurent, pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours, une indemnité journalière d'au moins 1 fr. 20 en argent, ou sinon un traitement médical gratuit.

Les patrons payent un tiers de la prime d'assurance de leurs ouvriers, soit au maximum 4 par an par ouvrier.

L'Etat peut donner aux caisses d'assurance des subsides et dispose à cet effet d'un crédit annuel de 30,000 francs au plus, lesquels doivent être consacrés exclusivement à la réduction des primes payées par les ouvriers. En cas de besoin, l'Etat peut créer une caisse d'assurance générale, laquelle sera accessible à tous les citoyens.

Il est impossible de prévoir le sort de la loi. Elle a beaucoup d'adversaires.

D'abord, les ouvriers qui ont pris l'initiative de la demande de referendum et qui réclament : l'extension de la loi à toutes les personnes qui vivent d'un salaire inférieur à 1,800 francs ; la création d'une caisse d'assurance par l'Etat et une participation des patrons au paiement des primes pour la moitié, au lieu d'un tiers.

Les patrons — sinon tous du moins un grand nombre d'entre eux — voteront contre la loi, parce qu'elle leur impose de payer un tiers de la prime, tandis qu'ils ne voudraient payer qu'un cinquième.

Enfin, il est à croire que les citoyens qui ne sont pas directement intéressés à la question ne participent que faiblement à la votation.

Hutte de refuge de la Jungfrau. — On nous écrit :

« Vous avez mentionné, il y a quelque temps, la cabane que le club alpin se propose d'établir au sommet de la Jungfrau ; les diverses parties qui composent cette cabane se trouvent à Eggishorn, près Viesch (Valais). Grande a été ma surprise de lire que M. le pasteur Strasser, à Grindelwald, fait opposition à l'établissement de cette hutte.

Une des raisons qu'il allègue, c'est qu'elle deviendra une sorte de lieu de rendez-vous où se rencontreront à l'occasion une vingtaine de personnes, si ce n'est davantage. Cet alpiniste oublie donc que des sociétés aussi nombreuses n'entreprennent jamais des ascensions aussi périlleuses ; à l'entendre, on serait tenté de supposer que le Tir fédéral de 1889 risque d'être célébré au sommet de la Jungfrau ? M. le pasteur Strasser aurait-il pris au sérieux le combat de cavalerie livré sur la Dent de Jaman, combat raconté par un journal étranger ?

Je suis d'un avis diamétralement opposé, car la dernière catastrophe de la Jungfrau aurait été certainement évitée si les six touristes avaient pu prolonger leur séjour dans ces hautes régions et n'avaient pas été obligés d'opérer leur descente au milieu de la tempête, cause de leur chute mortelle.

Un clubiste en retraite.

Un historien suisse. — Nous avons déjà annoncé la mort de M. le comte Egbert de Mulinen-Mutach, historien distingué, bien connu dans le Jura. Le défunt était le chef d'une des plus illustres familles du patriciat bernois, qui figure dans le livre d'or de la noblesse impériale bien avant la fondation de la Confédération suisse.

M. de Mulinen est connu particulièrement dans le monde catholique par son grand ouvrage de l'*Helvetia sacra*, fruit d'immenses et savantes recherches. Il a donné à cet ouvrage très estimé par les historiens, un pendant ou appendice, en publiant dans les Actes de la « Société jurassienne d'Emulation » la *Rauracia sacra*, que les amateurs de nos antiquités ecclésiastiques consulteront avec fruit.

Le défunt possédait sans contredit la plus riche bibliothèque particulière de toute la Suisse. Elle avait été commencée au siècle dernier par son arrière-grand-père, Avoyer de la République de Berne, et augmentée depuis lors par les générations suivantes. L'aimable propriétaire en faisait les hon-

Dernières dépêches

Paris, 22 août.

L'Autorité assure que la mobilisation d'un corps d'armée aura lieu jeudi. La Lanterne affirme que ce sera vendredi ou samedi.

Philippopol, 22 août.

Le prince de Cobourg a assisté à la messe hier dans une église catholique.

L'évêque voulait arborer le drapeau français ; mais à la suite d'observations faites par le conseil, il arbora seulement le drapeau pontifical.

Bâle, 22 août.

Le Volkstag catholique de Bâle a admirablement réussi. Le président était M. le curé de Bâle.

M. Burtscher (Rheinau) a développé le programme de l'Assemblée.

M. le professeur Frei parle contre les écoles mixtes.

Magnifique discours de M. l'avocat

Feigenwinter sur la question sociale. Il recommande la fondation d'associations ouvrières dans les villes industrielles de la Suisse sur le modèle des Chevaliers du Travail en Amérique.

M. Baumgartner, rédacteur de l'*Ostschweiz*, traite des devoirs de la presse catholique vis-à-vis du peuple et des devoirs du peuple envers la presse catholique.

Un télégramme de dévouement est voté à l'adresse de Mgr Fiala qui a répondu avec beaucoup de bienveillance.

Le soir, grande réunion populaire en l'honneur de Léon XIII ; 1500 catholiques y ont participé.

M. le curé Jurt a parlé de Léon XIII père des pauvres et a recommandé une quête pour les victimes du désastre de Lungern. Elle a produit 600 francs.

M. Lautenschlangen (Zurich) a porté un toast aux évêques suisses.

M. Schreiber (Schaffhouse), ouvrier, a parlé de l'unité catholique.

M. Kleiser, vicaire, a porté le salut de Fribourg. C'est aujourd'hui la fête du Prisonnier du Vatican, en qui nous saluons le défenseur des libertés des peuples, le restaurateur des droits de Jésus-Christ sur les nations, le propagateur de la vérité. Il porte son toast à la fondation d'une Université catholique à Fribourg, qui deviendra le centre scientifique des catholiques suisses.

M. le Dr Beck, vicaire, recommande la fondation d'un centre catholique en Suisse, et porte son toast aux représentants des différents cantons.

M. Rickler, président du Cercle catholique de Saint-Gall, recommande comme lieu de réunion de l'année prochaine la ville de Saint-Gall. Il porte son toast à M. le curé de Bâle.

Les discours ont été entremêlés de ma-

gnifiques chants exécutés par le Cœcilien-Verein.

Berne, 22 août.

On s'occupe en ce moment, au Palais fédéral, d'arrêter le texte définitif du projet de loi fédérale sur la poursuite et la faillite, conformément aux décisions des Chambres.

Ce travail de rédaction et de coordination terminé, le projet sera encore une fois soumis à une commission spéciale de juristes ; ensuite il sera présenté de nouveau à l'acceptation définitive de l'Assemblée fédérale.

Zoug, 22 août.

L'assemblée des habitants a décidé, pour le bien de la paix, de conserver la municipalité actuelle.

Rome, 22 août.

M. l'archiprêtre Molo est nommé administrateur apostolique du Tessin.

neurs avec une grâce et une bienveillance parfaite.

La mort de M. Egbert de Mulinen est une perte sensible pour les lettres et l'histoire suisse en particulier.

Son jeune fils qui vient de passer son doctorat hérite de la bibliothèque et continuera les traditions paternelles.

Tir fédéral. (Corresp. de Berne.) — En fait de règlement de compte en voici un qui se passe de commentaires ; il n'était certainement pas prévu dans le cahier des charges de Messieurs les cantonniers.

Le *Zofinger Tagblatt* annonce, qu'après leur licenciement, les employés de la cantine ont administré à leurs patrons une maffresse râclée. On ignore si le personnel en jupon a aussi pris part à cette révolte contre le généralissime des sommeliers et *Kellnerinnen*.

Certes, cet épisode non prévu dans le programme n'a pas été le moins mouvementé. Cette batterie fera époque dans la stratégie moderne ; les nouvelles armes employées ont produit, dit-on, des résultats surprenants. Il est véritablement regrettable que le *Journal de fête* ait complètement passé sous silence le chiffre officiel des morts et des blessés !

Les *Aargauer-Nachrichten* disent que la ville d'Aarau, qui a eu le premier Tir fédéral en 1824 et celui du 25^{ème} anniversaire de cette fête nationale en 1849, doit se mettre sur les rangs dans le but d'obtenir celui de 1889 et cela afin de célébrer le centenaire de la fondation dans cette ville du premier corps de cadets suisses.

Neutralité violée ; réminiscences. — Les *Basler Nachrichten*, récapitulant les conséquences de notre neutralité violée en 1813 par le passage des alliés, rappellent qu'au Tir fédéral de Bâle, en 1844, le futur conseiller fédéral M. Joseph Munzinger, alors lieutenant dans un bataillon du Gau soleurois, a déclaré que la colère et la sainte indignation de cette troupe était indescriptible. Ne pas perdre de vue cette vérité énoncée par un grand diplomate : les traités sont faits pour être déchirés ; donc pour sauvegarder notre indépendance et notre neutralité ne comptons que sur nous-mêmes.

On a aussi fait à Bâle le compte de ce qu'a coûté le déshonneur de voir le sol de la patrie foulé par les armées étrangères, se rendant au siège de Huningue ; enfin un sellier a exposé, au Blumerain, un tableau représentant les trois monarchies alliées passant à Bâle le pont du Rhin.

Générosité bâloise. — Après avoir recueilli, sous les auspices du gouvernement, 28,000 fr. pour les victimes de Zoug, on vient d'organiser dans ce demi-canton une collecte en faveur des sinistrés de Lungern.

Petite chronique des cantons

Un phénomène fort rare sur le lac Léman s'est produit vendredi matin, à sept heures et demie et a pu être observé pendant quelques minutes par les habitants du littoral de Lutry à Vevey. Ce phénomène, connu sous le nom de trombe, a vivement intéressé les personnes qui à ce moment se promenaient au bord du lac.

Une colonne d'eau considérable, d'une trentaine de mètres de diamètre, s'élevait en forme de spirale au-dessus du niveau du lac, s'avancant chassée par le vent avec un mouvement rotatoire très prononcé et avec une vitesse qui aurait défilé le meilleur vapeur de la Compagnie de navigation. La colonne d'eau ne laissait pas de trace der-

rière elle et par son sommet se confondait avec les nuages chassés par le vent d'ouest : pendant l'espace de 5 minutes, elle a parcouru de 4 à 5 kilomètres.

— On annonce que M. de Gonzenbach, ancien secrétaire d'Etat de la Confédération, député au Conseil national, est gravement malade à Muri, près Berne.

— Dans la nuit du 16 au 17 août, à onze heures et quart, on a ressenti à Samaden une assez forte secousse de tremblement de terre, dirigée du Sud-Ouest au Nord-Est.

— Un tragique accident, causé par la foudre, a eu lieu près de Bulach (Zurich). Quelques jeunes gens faisaient des exercices de gymnastique à un reck, sous un noyer. Une fillette de huit ans contemplait ces exercices. Le temps était orageux ; tout à coup un éclair entoura le reck d'une vive lueur et l'un des jeunes gens tomba foudroyé. Aux cris de ses camarades, quelques personnes accoururent et emportèrent l'enfant, déjà rigide, mais on ne prit pas garde à la jeune fille, qui était restée adossée au reck ; plus tard, on reconnut que la foudre l'avait également tuée.

— On annonce officiellement que, du 30 juillet au 7 août, il a été découvert, en 194 points du vignoble neuchâtelois, de Boudry à Saint-Blaise, 2,703 ceps atteints du phylloxera ; 57 points seulement se trouvent voisins d'endroits anciennement contaminés. On compte 60 points avec 1,277 ceps atteints, aux Vernes, près Colombier, et 50 points avec 441 ceps, au Chanet, sur Boudry.

— La commune de Renan (Berne) a décidé, à l'unanimité, la suppression pure et simple des deux foires annuelles se tenant dans cette localité les 10 mai et 9 novembre, et ce, à partir du 1^{er} janvier 1888. Depuis plusieurs années cette suppression était désirée par la grande majorité de la population, attendu que les foires de Renan ont insensiblement diminué d'importance et ne sont plus que des occasions de dépenses ; le marché au bétail surtout était complètement nul.

— Les Sociétés des beaux-arts, d'histoire, de l'industrie et des métiers, de la géographie commerciale et des négociants d'Aarau ont adressé au conseil d'Etat du canton d'Argovie une pétition collective en faveur de la création d'un musée cantonal. Cette pétition rappelle la façon défectueuse dont sont exposés les beaux vitraux du couvent de Muri, ainsi que la collection cantonale des monnaies, les dangers que courent les monuments historiques du dépôt des antiquités, le manque de place avec lequel doit constamment lutter le musée industriel-ethnologique, et chaque année aggrave cet inconvénient qui entrave d'ailleurs le recrutement des collections.

— Le 18 août, il a neigé très abondamment dans la haute vallée d'Engelberg.

— L'ancien préfet saint-gallois Walliser, de Tablatt (St Gall), qui s'est enfui de l'autre côté des mers, est actuellement maître d'école dans une province de la République Argentine.

— Un tailleur de pierre, arrivé récemment du Wurtemberg à Bâle, a été la victime d'un vol à l'auberge où il était descendu. On lui a dérobé 200 marcs dans la nuit de mercredi à jeudi. Le tailleur de pierre porta plainte. Mais en ce moment même la police bâloise venait de recevoir l'avis que cet individu s'était rendu coupable dans son pays d'un vol considérable. L'individu fut donc arrêté.

— Jeudi matin, en descendant la côte de Sainte-Croix (Vaud), un des chevaux de la poste est tombé et a été traîné sur une longueur d'environ 100 mètres. La pauvre bête

a été ramenée à Yverdon dans un état piteux : l'os d'un des genoux est à nu et l'animal est blessé à la tête.

— La *Suisse libérale* se plaint de la dépréciation des immeubles de luxe de Neuchâtel. L'autre jour, on vendait, ensuite d'expropriation, la magnifique propriété créée par feu M. L.-C. Lambelet, au quartier des Repaires. Elle se compose de bâtiments évalués, par l'assurance, à 155,000 fr., de vingt-trois ouvriers de vignes en excellent état et de vastes dépendances en jardins et terrains.

La mise à prix, était fixée à 80,000 fr. ; il ne s'est présenté d'autre acquéreur que le créancier ayant poursuivi l'expropriation, et qui devra garder l'immeuble si, dans les soixante jours, il ne se présente pas de surenchère.

— Le *Zofinger Tagblatt* annonce que les employés du tenancier de la cantine du Tir fédéral ont administré une effroyable râclée à leur patron le jour du règlement des comptes.

Nouvelles de l'étranger

Congrès des ouvriers chrétiens allemands

Un congrès d'ouvriers vient d'avoir lieu à Dortmund, en Westphalie. Les ouvriers qui y ont pris part appartenaient aux confessions tant protestante que catholique. Plusieurs membres du Reichstag ont participé à la première séance du congrès, qui a eu lieu le 14 août.

M. le baron de Schorlemer Alst, membre du Reichstag, a notamment pris la parole dans cette séance. Il avait été nommé membre d'honneur du congrès. Il a remercié les ouvriers de l'honneur qu'ils lui avaient fait. Il a ensuite préconisé la formation d'Associations d'artisans. Ces Associations doivent être basées sur les principes chrétiens.

L'orateur a dit qu'il ne croyait pas à la libre concurrence. Il fait bonne justice des théories de certains réformateurs utopistes, qui préconisent des systèmes économiques comme une panacée universelle.

L'orateur a ensuite indiqué quelques-unes des conditions que les Associations doivent réclamer de leurs membres. En premier lieu il faut exclure de chaque métier les incapables ; c'est pourquoi un témoignage de capacité doit être exigé de chaque artisan qui veut être admis dans l'Association. En terminant, l'orateur a recommandé la concorde à tous les artisans allemands.

Après le discours du baron de Schorlemer, l'assemblée a voté un vœu en faveur de la formation de chambres d'artisans.

Dans la séance du 15 août, le congrès s'est occupé en premier lieu de la question de l'interdiction des marchands ambulants et des bazars, qui acceptent des paiements par à-compte. Ces bazars sont un mal tant au point de vue des métiers auxquels ils font la concurrence qu'au point de vue des intérêts des travailleurs et des petits bourgeois qui ont recours à ces établissements.

L'assemblée s'est aussi occupée de la question du travail dans les prisons.

Elle a ensuite abordé la question des Associations religieuses et a hautement approuvé les congrégations d'ouvriers, tant protestants que catholiques.

Parmi les autres questions qui ont encore été débattues figure celle de l'enseignement religieux à donner aux apprentis. Un vœu a été adopté dans ce sens : Chaque patron, membre de la Fédération des Associations d'artisans allemands, veillera à ce que les apprentis qu'il a à son service reçoivent chaque semaine

l'enseignement religieux selon la confession à laquelle ils appartiennent, et ils demanderont à cet effet le concours du clergé catholique et protestant.

La séance a été levée après que l'assemblée eût acclamé avec enthousiasme le nom de l'empereur d'Allemagne.

Les socialistes en Allemagne

Trente-deux socialistes de l'Allemagne du Nord se sont réunis dans un restaurant de la Königstrasse à Lubeck.

Il s'agissait de déterminer les moyens de propagande les plus favorables au développement du socialisme chez les paysans et dans l'armée.

« Des centaines de mille d'ouvriers, sont avec nous, a dit un des orateurs, il nous reste à gagner les paysans et l'armée qui sont déjà bien entamés ».

Dans la soirée, quatre socialistes ont été arrêtés. Ils seront sans doute expulsés.

A Dresde, cinq personnes ont été arrêtées dans le faubourg Frédéric.

Dans la caserne du quai de Mein à Wissembourg, les autorités militaires ont découvert plus de cent exemplaires du *Démocrate*, de Zurich. Deux soldats ont été arrêtés.

Prévisions politiques en Angleterre

Le *World* affirme positivement qu'au mois de novembre prochain lord Hartington prendra la présidence du Conseil et la direction de la Chambre des Communes ; lord Salisbury gardera la direction du Foreign-Office et de la Chambre des lords. En même temps, lord Halsbury, lord Cross, lord Stanley, lord Cranbrook, lord Ashbourne, sir Henry Holland et M. Matthews quitteraient le cabinet ; lord George Hamilton, M. Stanhope et M. Balfour recevraient d'autres portefeuilles ; M. Smith serait élevé à la pairie ; sir Henry James prendrait le ministère de l'intérieur, lord Randolph Churchill celui de la guerre et M. Chamberlain celui de la marine.

Le *Freeman's Journal*, de son côté, affirme qu'à l'entrée de lord Hartington au ministère, M. Caine donnera sa démission comme représentant de la circonscription de Barrow, où le nouveau premier ministre aurait plus de chances d'être élu que dans celle de Rosendale, qu'il représente actuellement

L'article de la GAZETTE DE MOSCOU

L'article de la *Gazette de Moscou*, dont le télégraphe nous a entretenus, peut se résumer ainsi :

Katkov n'aimait, à proprement parler, d'une manière fanatique que la Russie. Dans sa politique internationale il était guidé par cette conviction que le bien de la patrie doit être placé au-dessus de tout, qu'on ne doit faire à l'étranger le sacrifice d'aucun des intérêts de cette patrie, et que les circonstances étant perpétuellement variables, notre ennemi d'aujourd'hui pouvant devenir demain notre ami, il convenait, en politique, de s'abstenir de toute haine aveugle.

Katkov n'a jamais été infidèle à ces principes. Dire qu'il a détesté les Allemands et qu'il était épris des Français, c'est faire un conte ridicule qui ne tient pas de bout. Jusqu'à la fin de sa vie, Katkov a hautement révéralé la science et l'art allemand ; il les a présentés à la Russie comme des modèles à suivre. Il n'avait de haine ni pour l'Allemagne ni pour les Allemands. Il appréciait au contraire ces derniers pour leur applica-

AUBANON CINQ-LIARDS

PAR CHARLES BUET.

Jean se rangea pour le saluer, mais la tête haute, le regard fixe, dans une attitude fière. A sa vue, une crispation convulsiva les traits du magistrat, qui s'arrêta court, tout d'abord, empôigna sa canne et la tint en arrêt comme s'il eût craint une attaque ; puis il se remit à marcher, détournant la tête, et sans porter la main à son chapeau.

Mais Jean, l'ayant salué, s'avança sur lui. Quelques bourgeois, qui se promenaient sous les platanes de la place, à cette heure matinale, survillaient de loin cette scène, et bientôt plusieurs curieux, appelés par des signes de l'un à l'autre, formèrent un groupe assez nombreux à peu de distance du juge et de celui que l'on croyait encore prisonnier.

Dalzon, voyant Sèneschal s'approcher le chapeau sur la tête, l'air intrépide et calme, affecta de l'éviter.

Mais Jean se mit en face de lui et l'arrêta net, en lui disant d'un ton impérieux :

« Pour reproduire ce feuilleton traiter avec l'auteur. »

— Monsieur, je viens d'avoir l'honneur de vous saluer.

— Eh bien ? reparti le juge avec arrogance.

— Vous ne comprenez pas, monsieur ?

— Je vous engage à me livrer passage. Que voulez-vous ?

— Je vous ai salué, vous dis-je, vous me devez le même salut... et... je l'exige !

— Vous... l'exigez ? bégaya Dalzon, suffoqué.

— Parfaitement ! Ici je ne suis pas un accusé devant un juge... Je suis M. Sèneschal devant M. Dalzon. J'ai cru devoir faire acte de déférence envers vous par respect pour votre fonction. Désormais je ne vous saluerai plus. Mais aujourd'hui, saluez-moi, monsieur !... Vous le devez ! Je le veux.

Blême de fureur, le juge hésita d'abord ; puis il dit, avec un accent qui témoignait d'une implacable rancune :

— Soit ! Je vous ôterai mon chapeau, car on nous regarde, et il y a eu assez de scandale dans Mauverrie à cause de vous. Mais écoutez vous de mon chemin, et n'ayez plus l'audace de menacer un homme qui a tenu votre honneur entre ses mains.

Sur ces mots, le magistrat se découvrit. Jean s'inclina en souriant, et il se s'éloignèrent l'un de l'autre : celui-ci ravi d'avoir humilié le sot orgueil de son adversaire, car il savait bien que Dalzon ne lui pardonnerait jamais de l'avoir contraint, en public, à lui accorder une telle réparation.

Mais cet acte de courage et de triomphe d'amour-propre changeaient rien à sa situation ; il se l'avoua, en se dirigeant, d'un pas alerte, vers le centre de la ville.

Il se retrouvait pauvre, seul, isolé, sans em-

ploi, obligé à gagner sa vie, n'ayant d'autres amis que le vieux Thomasset, impuissant à l'assister, et Tiburce Maudley qui, certes, ne comptait pas prolonger son séjour bien longtemps encore à Mauverrie.

Comment faire ? A quelle porte frapper ? Où aller ?

Evidemment, on le repousserait partout. Soupçonné, qui oserait braver l'opinion et le recueillir. Il sortait de prison, on le traitait en repris de justice.

Les préjugés de la condamnation, il se voyait mis au ban de la société, forcé peut-être de fuir, et toujours poursuivi par l'infâme calomnie, la calomnie qui, comme le charbon, noircit ce qu'elle ne brûle pas.

Sèneschal bannit ces désolantes pensées. Il avait assez de force de volonté pour accepter la lutte, si inégale qu'elle fût, assez d'énergie pour la soutenir.

Il résolut de se présenter chez tous les notaires, chez tous les avoués, les huissiers, les agents d'affaires de la ville et du canton.

Si partout on lui refusait du travail, il irait chez les négociants d'usine en usine, de fabrique en fabrique, de boutique en boutique. Et même, si le commerce le repoussait, il s'adresserait aux artisans jusqu'à ce qu'il eût enfin raison de l'ostracisme injuste qu'on prétendait lui infliger.

Un peu plus loin que le café des *Francs-Bourgeois*, et tandis qu'il méditait ainsi, il rencontra le commis-greffier, Paul Chapaulx, son ancien copain du collège des Lazaristes, qui lui montra une franche et pitoyable sympathie, au cours de ces rigoureux interrogatoires où le juge d'instruction le taonnait.

A l'aspect de Sèneschal qui, venant en sens inverse, le croisait, les traits épanouis de Chapeaulx se rembrunirent. Cependant il prit la main que son ami lui tendait, la serra cordialement, et ce fut avec un regard de sincère compassion qu'il prononça ces deux seuls mots :

— Eh bien ?

Mais ces deux mots acquéraient, à cette heure et dits sur ce ton, une puissante et mystérieuse éloquence.

— Eh bien ! répondit Sèneschal, qui ne cachait point sa tristesse à son ancien ami, je sors de chez M^e Lebras... Il me congédie.

— Il te congédie ?

— Sans aucune forme de procès, reprit Jean, avec ironie. Le notariat, mon cher, est un sacerdoce. Un notaire, et même cette fraction de notaire qu'il s'intitule un clerc, est comme l'épouse de feu César, et ne doit même pas être soupçonné. M^e Vincent-Ludolphe a paraphrasé cette sentence en cet ingénieux amphigouris qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Or j'ai failli être brûlé. Tire la conclusion.

— Et que vas-tu faire ?

— Jean eut un geste d'insouciance.

— Je chercherai.

— Tiens-tu beaucoup à rester à Mauverrie ?

— Pas du tout. Pourquoi.

— Tu devrais t'en aller.

— Parce que, ici, on mettra partout à la porte un malheureux, victime d'une erreur, n'est-ce pas ? Où irai-je ?

— A Paris. Les hommes sont les hommes, que veux-tu, mon cher ! Ils redoutent la contagion du malheur, on n'aime pas ceux qui tombent en chemin. Il n'y a qu'un pauvre qui ait pitié d'un plus pauvre.

(A suivre.)

Non au travail, leur persévérance, leur bonté de cœur.

Mais, depuis les événements qui ont placé la Prusse à la tête de l'Allemagne, il est arrivé que cette dernière seule a su tirer profit de l'amitié établie entre elle et la Russie. La diplomatie russe s'est amovrement trompée quand elle a cru pouvoir entretenir cette amitié sans que les intérêts russes en souffrissent. Il était donc devenu nécessaire que la Russie reprît sa liberté d'action. Kaitoff ne voulait qu'une chose, c'est que, dans toutes les questions internationales, la Russie eût sa pleine indépendance, une liberté absolue.

Une alliance avec la France était impossible, pour cette raison surtout que, dans l'état actuel de ce pays, il n'y avait personne avec qui on pût la conclure; ensuite une alliance, aussi bien avec la France qu'avec l'Allemagne, aurait engagé la liberté de la Russie.

Une guerre avec l'Allemagne est aussi peu à souhaiter qu'aucun autre malheur national. De toutes façons la France ne saurait présenter un caractère d'intérêt politique pour la Russie que si elle avait un gouvernement fort, énergique et stable, quelle que soit d'ailleurs son origine. Ce n'est qu'à cette condition indispensable que la France aura le droit de prétendre jouer dans le concert européen le rôle qui lui revient, et qu'elle pourrait compter sur le concours sympathique de la Russie.

L'incendie de "City-of-Montreal"

Les treize personnes de *City-of-Montreal*, qu'on suppose perdues, étaient descendues les premières dans une chaloupe; elles s'éloignèrent à force de rames du navire en feu sans vouloir attendre d'autres passagers.

Sauf cet incident, l'évacuation du navire s'est faite avec ordre, bien que l'opération fût extrêmement difficile par suite de l'état de la mer devenue très grosse.

L'opinion de certains passagers est que l'incendie de *City-of-Montreal* est le résultat d'un crime. Cette opinion est basée sur la croyance que le feu aurait pris simultanément sur plusieurs points du navire.

L'interdiction de la Ligue nationale

D'après le *Morning Post*, organe ministériel, l'interdiction de la Ligue nationale, jointe à l'attitude du gouvernement dans la question du bill agraire, menace de provoquer une dissolution du parti libéral unioniste. Déjà M. T. W. Russel, député de Tyrone sud, a annoncé formellement sa défection, et M. Chamberlain aurait exprimé l'intention d'agir de même. Néanmoins tous deux continueraient de voter avec le gouvernement dans les questions qui intéressent directement l'union de l'empire.

Le *Times* déclare que le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs s'il n'avait pas revendiqué le droit de proclamer l'interdiction de la Ligue nationale, et qu'il doit maintenant vigoureusement battre en brèche cette organisation, déjà si puissante, que M. Parnell et ses amis, au mépris de leurs obligations légales, menacent de rendre plus puissante et plus dangereuse encore.

Le *Standard* ne doute pas qu'en présence du vote d'hier, l'opposition ne redouble d'efforts pour entraver l'expédition des affaires qui restent inscrites au rôle de la session.

Le *Daily Telegraph* estime que le gouvernement usera avec circonspection du droit dont il vient d'être investi d'interdire la Ligue nationale. En proclamant une interdiction générale, il justifierait les attaques de l'opposition, qui l'accuse de recourir à des mesures arbitraires. Il faut que dans l'application de la loi il sache faire la distinction entre ce qui est innocent et coupable.

Le *Daily News* est d'avis que le gouvernement vient de faire son dernier plongeon. L'organe libéral ajoute que, malgré la nouvelle loi, les éléments honnêtes de la Ligue continueront leur œuvre comme par le passé.

Canons à dynamite

On procédera prochainement aux Etats-Unis au lancement d'un croiseur armé de canons à dynamite, inventé par un officier d'artillerie, M. Zahinski.

Ce croiseur mesure 56 mètres de longueur sur 8 de largeur; son tirant d'eau ne dépasse pas 8 pieds; sa vitesse atteindra 20 nœuds. Il portera trois canons à dynamite, d'une longueur de 18 mètres 30, adhérents à la coque du navire, les bouches vers l'avant.

La difficulté du problème à résoudre consistait à trouver le moyen d'employer des obus chargés de dynamite sans craindre l'éclatement à la sortie de la pièce.

Chaque projectile contiendra 180 kilogrammes de matière explosive, et les réservoirs à air comprimé seront d'une capacité telle qu'on pourra tirer trente coups de

suite sans épuisement, c'est-à-dire couvrir l'ennemi en un clin d'œil de 5,000 kilogrammes du terrible projectile.

Deux minutes suffiront pour recharger une pièce, et les trois canons pourront tirer ensemble, le pointage en direction s'effectuant avec le gouvernail du navire.

Le travail du dimanche

En Allemagne, la défense de travailler le dimanche n'existe que pour les enfants. Saisi d'une proposition d'étendre cette défense, absolument ou partiellement, aux ouvriers mêmes, le Reichstag ordonna, dans la session de 1884-1885, une enquête sur les conséquences qu'elle pourrait produire pour le commerce et l'industrie. D'après cette enquête qui vient d'être distribuée au Reichstag, la suppression nuirait à l'industrie et au commerce d'exportation qui exigent souvent un travail rapide, notamment pour les articles de saison, et elle amènerait le renchérissement de la production et, par là, l'amointrissement des bénéfices.

Quant aux ouvriers, ils se sont prononcés pour le repos du dimanche. Quelques-uns ont fait remarquer qu'il établirait une meilleure, plus complète et plus égale répartition du travail pendant toute l'année.

Les ouvriers de l'industrie de fabrique ont affirmé en particulier que, par suite de ce repos, les ouvriers rendraient en fait plus de services, la vie de famille serait mieux réglée, et que le lundi il n'arriverait pas autant d'accidents qu'aujourd'hui.

Le Reichstag aura à statuer dans sa prochaine session. On croit que de ses délibérations sortira une limitation, au moins partielle, du travail du dimanche.

Le travail en chambre

Le Comité Exécutif du grand Concours international qui aura lieu à Bruxelles en 1888, apporte en ce moment tous ses soins à l'organisation de la Section du Travail en chambre qui montrera au public ce que les artisans peuvent confectionner avec un outillage des plus simples.

Les produits de ces travaux, exécutés manuellement à l'aide d'un outillage dont le prix ne doit pas être dispendieux, révèlent souvent chez les ouvriers, leurs auteurs, une ingéniosité et un goût parfaits. D'aucuns, parmi ces modestes artisans, bien que privés d'éducation technique, font œuvre de véritables artistes; d'autres, par la simplicité des moyens d'exécution, par l'application de procédés économiques, la découverte de matières premières d'un prix insignifiant et l'utilisation de déchets en rebut, arrivent parfois à provoquer une véritable révolution dans certaines industries; tous enfin apportent à la grande œuvre commune leur collaboration si précieuse.

Déjà nombre de demandes sont arrivées, et beaucoup de ces travailleurs se disposent à entrer dans la lice. Les encouragements ne leur manqueront pas au grand Concours; le Commissariat général du gouvernement et le Comité exécutif aideront de tous leurs moyens l'initiative individuelle des laborieux sans laquelle aujourd'hui toute nation abdiquerait sa fortune et sa gloire.

Renseignements et Nouvelles

Autriche-Hongrie. — Suivant des informations reçues de Vienne par un journal belge, M. Boudilovitch, professeur à l'Université de Varsovie, s'était rendu récemment à Cracovie pour des affaires privées. Dès son arrivée, la police autrichienne a fait chez lui une perquisition des plus rigoureuses et a confisqué quelques exemplaires de journaux russes trouvés dans sa malle. Le soir même, il fut expulsé du territoire autrichien. Sur la plainte de M. Boudilovitch, le gouvernement russe a demandé des explications à Vienne.

Russie. — Le train d'Odessa à Lemberg est arrivé mardi à Podwoloscaska, frontière gallicienne, avec la nouvelle de deux gros accidents sur la ligne: une caisse de poudre a éclaté en la chargeant dans le fourgon à la gare de Cazatin, plusieurs personnes ont été tuées et blessées et cinq wagons ont été mis en pièces. A Crizopol, deux trains se sont rencontrés, il y a eu quatre employés tués et cinq blessés; des wagons et les deux locomotives ont été mis en pièces.

Montenegro. — La trêve conclue entre les tribus albanaises et les Monténégrins, trêve qui doit durer jusqu'au 5 novembre, est mise à profit par le gouvernement turc pour amener les Albanais à renouer toute résistance.

La délimitation des frontières ne peut être continuée, parce que c'est précisément une partie du territoire où ont eu lieu les combats entre Albanais et Monténégrins qui est en litige.

Bésil. — D'après une dépêche de Baden-Baden à la République française, la santé de l'empereur du Brésil est loin de s'améliorer. Don Pedro continue de souffrir beaucoup du foie, qui est fortement attaqué. On doute même qu'il puisse retourner au Brésil, dont le climat

chaud lui serait funeste. Même heureuse, la cure qu'il fait actuellement enrayera tout au plus les progrès du mal, que précipiterait le séjour de Rio-de-Janeiro.

Afrique centrale. — Une dépêche de Zanzibar, adressée à l'Indépendance belge, annonce l'arrivée à Mozambique du célèbre explorateur Wissmann, qui a traversé l'Afrique de l'Ouest à l'Est, et a descendu la Zambèze pour aller à Tanganika, après avoir fait d'importantes découvertes hydrographiques.

Etats-Unis. — Le parti ouvrier a élu M. Henry George comme son candidat au poste de secrétaire d'Etat pour l'Etat de New-York. Le parti a, en outre, adopté une plateforme électorale à peu près identique à celle que M. George avait développée lors de sa candidature aux fonctions de maire de la ville.

Courrier télégraphique

PARIS, 20 août. — Des dépêches privées de Sofia disent que la situation du prince de Cobourg est très précaire par suite des mauvaises dispositions de l'armée et des populations.

LONDRES, 20 août. — A la Chambre des Communes, à l'occasion de la discussion du budget des dépenses du service diplomatique, M. Campbell présente une motion demandant la réduction du traitement de sir E. Baring comme protestation contre l'administration anglaise en Egypte. La proposition de M. Campbell amène une discussion sur la question de l'évacuation de l'Egypte.

BRUXELLES, 20 août. — Le Nord publie une dépêche de Saint-Petersbourg disant qu'il importe qu'injonction soit faite au prince de Cobourg de quitter la Bulgarie. La Porte doit prendre l'initiative de cette mesure.

DJON, 20 août. — Les terrassiers français persistent à refuser les ouvriers italiens sur les chantiers de Mirebeau, et ils ont chassé hier une équipe de ces ouvriers.

PARIS, 20 août. — La France publie des renseignements dont il résulterait que la classe de 1886 serait cette année appelée tout entière sous les drapeaux, quitte à renvoyer dans un an la seconde portion du contingent, si le Sénat repousse la loi sur le recrutement.

Des avis du Cambodge disent que le vice-consul, M. Pavie, qui avait tenté de gagner le Tonkin en remontant un affluent du Mékong, a été obligé de rebrousser chemin devant des bandes qui désolent la contrée.

Une dépêche de Madrid dément qu'il y ait une agitation carliste ou républicaine sur la frontière pyrénéenne.

La grève de Montataire continue. Le nombre des grévistes est actuellement de 1200. Les grévistes sont très calmes. Ils ont nommé des délégués qui auront une entrevue aujourd'hui avec la direction.

Canton de Fribourg

Fête centrale du Pius-Verein. — Nos lecteurs savent que la fête centrale du Pius-Verein aura lieu cette année à Sachseln. Diverses personnes, qui se proposent de prendre part à cette réunion, nous demandent de prendre l'initiative de l'organisation d'un billet collectif. Nous le ferons volontiers, si le nombre voulu d'adhésions est obtenu.

Voici les conditions de prix d'un billet collectif de Fribourg à Lucerne et retour, par Langnau.

	II ^e CLASSE	III ^e CLASSE
16 à 60 personnes	11 15	7 70
61 à 120 »	10 —	7 50
121 à 180 »	9 10	6 85

Les personnes qui sont intentionnées de profiter du billet collectif sont priées de nous en aviser sans retard.

L'on peut aussi prendre un billet circulaire par l'Oberland et retour par Lucerne. Le prix est de 11 fr. 45 en III^e classe, et de 16 fr. 80 en II^e classe. Ce billet oblige à faire à pied le trajet de Brienz à Sachseln, et de Sachseln à Alpnach.

Etudiants suisses. — Les membres actifs, les membres honoraires et les candidats de la Société qui désirent prendre part à la fête centrale de Brigue et participer au billet collectif sont priés de s'annoncer d'ici au 3 septembre, à M. Emery, président de la section française de Fribourg.

Départ de Fribourg: Lundi 5 septembre, à 4 heures 35 du matin.

Arrivée à Brigue, à 2 heures 30 de l'après-midi.

Retour: Jeudi 8.

Prix du billet de Fribourg, aller et retour, en III^e classe: 11 fr. 25.

(Communiqué.)

Foire d'Estavayer, le 17 août. — Cette foire, favorisée par un temps exceptionnellement beau et par une grande affluence de marchands étrangers, a été, malgré son

transfert, plus importante qu'on n'osait l'espérer.

On comptait sur le champ de foire 320 bêtes à cornes, 170 porcs, 60 moutons et 18 chèvres.

Le bon bétail trouvait un écoulement facile et à des prix assez rémunérateurs pour nos agriculteurs. Les bœufs de trait ainsi que les bonnes génisses prêtes au veau étaient très recherchés.

Les porcs de 3 à 4 mois ont maintenu leur prix; ceux de 6 à 8 semaines par contre ont subi une baisse assez sensible. X

Exemples à suivre. — Un cultivateur des environs de Guin a introduit dans son ménage une heureuse amélioration.

Pendant les grands travaux de la fenaison et de la moisson, les travailleurs reçoivent, chaque jour à neuf heures, une distribution de vin ou d'eau-de-vie avec du pain, c'est ce qui s'appelle ici: *Ze nuni*. Mais l'eau-de-vie et le vin font rarement du bien le matin: la tête s'en ressent et l'homme s'en trouve moins dispos et plus lourd.

Notre agriculteur proposa à ses domestiques de leur servir du lait en place de boissons fermentées.

Cette offre fut accueillie avec plaisir. Depuis le mois de mai on introduisit le régime nouveau, chacun s'en trouva bien.

A neuf heures, chaque travailleur reçoit dans une grande tasse en étain un demi-litre de lait bien cuit, bien chaud, avec du pain à discrétion. Les domestiques boivent ce lait pur avec plus de plaisir que du vin ou de l'eau-de-vie; ils trouvent tous que cela leur fait beaucoup de bien et les rend plus aptes et dispos au travail.

Pendant les grandes chaleurs on leur a offert du vin à plusieurs reprises, ils n'ont jamais voulu changer et sont restés fidèles au lait.

Il serait à désirer que cet usage devint plus répandu et trouvât de nombreux imitateurs.

La santé publique et la morale n'auraient qu'à y gagner.

Cours de travaux manuels. — Le *Pionnier* (organe de l'Exposition scolaire permanente de Berne) annonce dans son numéro du 15 août que le prochain cours pratique d'enseignement pour les membres de la Société suisse des travaux manuels aura lieu l'année prochaine à Fribourg.

Cette décision a été prise sur le vœu exprimé par M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'instruction publique. Puisse ce cours donner des résultats aussi satisfaisants que les précédents!

Le temps qu'il fait. — Nous avons enfin un jour de beau temps avec une température passable. Ce n'était pas trop tôt. Les pluies et le refroidissement de ces derniers jours ont mis dans un grand embarras nos montagnards, dont les troupeaux, en ce moment alpes sur les plus hauts pâturages, ont beaucoup souffert du froid, et quelques-uns même de la neige.

L'inclémence de la température a effrayé les oiseaux migrateurs. On en a vu hier se former en troupes nombreuses et prendre la direction du Sud, s'imaginant sans doute que nous étions arrivés au seuil de l'hiver. L'illusion était facile.



Les familles de Landerset, d'Italie et Fribourg, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LE BARON

Rodolphe de LANDERSET-RUFFO,

ancien officier au service de Naples, décédé à Villa-Cappelle (province de Teramo, Italie), à l'âge de 85 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

Un office funèbre sera célébré à la collégiale de Saint-Nicolas, mercredi, 24 courant, à 8 heures et demie.

R. I. P.

Bibliographie

Les Confidences de Marguerite. In-12; 2 fr. En vente à la librairie H. Tremblay, Genève, et à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

La troisième édition de ce livre vient de paraître et a été honorée d'une lettre de Mgr Mermillod, dont voici un extrait:

« Je recommande volontiers la lecture des *Confidences de Marguerite*. Ce livre est l'œuvre d'une âme délicate qui a connu le monde sans l'avoir fréquenté, par cet instinct que la grâce donne aux cœurs purs et qui les préserve en les instruisant. Elle veut faire partager aux jeunes filles, qu'elle aime comme ses sœurs, les lumières qu'elle a reçues de Dieu, dans l'espoir qu'elles leur montreront, comme à elle-même, la vanité des joies, hélas! si recherchées du monde, et qu'elles leur signaleront des écueils où s'écroulent tous les jours

